



ATM
ÉQUIDÉS ANGÉE

Association nationale pour la gestion de l'équarrissage des équidés



POUR QUI ? Détenteurs d'équidés disposant d'un **numéro de Sire**

POURQUOI ?

Le service public de l'équarrissage a disparu il y a maintenant 12 ans, laissant le soin à chaque filière animale de s'organiser et de négocier directement avec les équarrisseurs, pour **fixer les tarifs de l'enlèvement des animaux morts**.

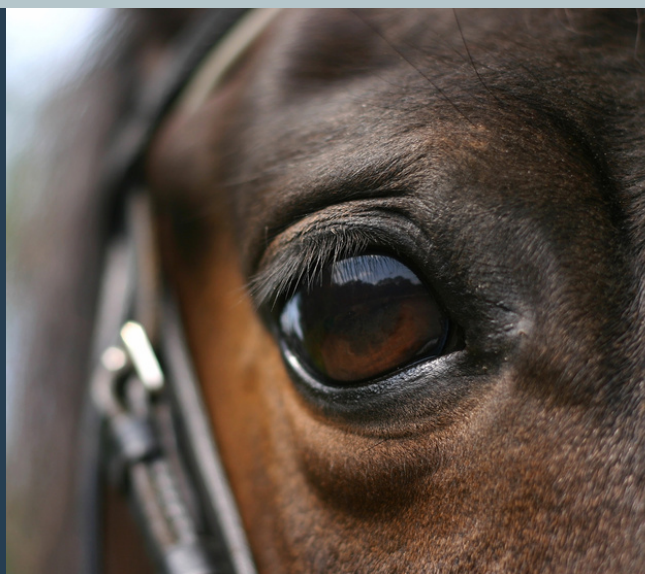
C'est dans ce contexte qu'a été créée l'association **ATM Equidés ANGÉE** qui **s'intéresse exclusivement à l'équarrissage des équidés**. Depuis sa création, l'ATM vise à rassembler les institutions représentant les utilisateurs et propriétaires d'équidés. Son but est notamment de négocier avec les principales sociétés d'équarrissage pour définir les tarifs et les compétences territoriales.

COMMENT ?

Il appartient au propriétaire de l'animal de payer le coût de l'enlèvement. A ce titre, l'ATM ANGÉE propose un **service de paiement en ligne des frais d'équarrissage mis en place par l'Ifce**, selon les tarifs qu'elle a négociés avec les équarrisseurs. Les tarifs d'enlèvement (en lien avec les autres filières) et de destruction des carcasses ont été **négociés par l'ATM**. Ils sont mutualisés et permettent d'optimiser le coût de l'équarrissage en fonction de type d'équidé et du lieu où doit s'effectuer l'enlèvement.

➤ **POURQUOI DÉCLARER LA MORT DE MON ÉQUIDÉ ?**

- ➔ Déclarer la mort d'un équidé au fichier central SIRE est une obligation réglementaire.
- ➔ Permettre de fiabiliser les informations de la base de données SIRE et ainsi:
 - ▶ Connaître le nombre d'équidés vivants en France et son évolution
 - ▶ Réaliser des études prospectives avec la filière



➤ **ANTICIPER POUR MIEUX GÉRER**

- 1 **Au cours de la vie de l'équidé** Je me renseigne sur les différents moyens d'enlèvements existants pour préparer l'éventualité de sa mort
- 2 **A la mort de l'équidé** Je réalise la démarche permettant l'enlèvement de l'animal selon mon choix
- 3 **Après l'enlèvement** Je m'assure que la mort est bien enregistrée au SIRE

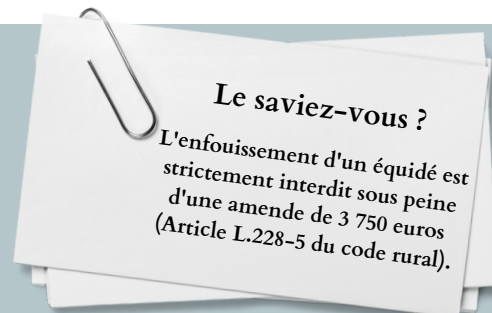
Je suis détenteur, ATM ANGEE m'accompagne



**JE SUIS CONFRONTÉ À LA MORT
D'UN ÉQUIDÉ: QUE FAIRE ?**



3 POSSIBILITÉS



ATM ANGEE: Je souhaite bénéficier du service en ligne et des "tarifs filière" négociés



Autre service d'équarrissage: Je contacte l'équarrisseur de mon choix (tarif non négocié)



Service de crémation: Je contacte la société Horsia



Solution ATM ANGEE

- ✓ Connectez-vous à votre Espace SIRE sur www.ifce.fr
- ✓ Sélectionnez l'équidé, précisez l'adresse du lieu d'enlèvement.
- ✓ Payez par carte bancaire les frais d'équarrissage. (tarif négocié par ATM ANGEE)
- ✓ Imprimez l'attestation de paiement à remettre à l'équarrisseur.
- ✓ Votre région est desservie par ATEMAX, vous serez automatiquement redirigé pour finaliser la prise de rendez-vous.
- ✓ ATM ANGEE enregistre automatiquement la mort de votre équidé au SIRE.



Vos références en région Grand Est (départements 08 / 10 / 67 / 52 / 68 / 51 / 54 / 55 / 57 / 88)

Localisation	Société équarrissage référente	Cheval de selle	Poney	Ane	Trait	moins de un an	un à deux ans
Grand Est	ATEMAX	210 €	105 €	105 €	275 €	32 €	86 €

*Tarif TTC négocié ATM ANGEE au 14/03/22



ATM
EQUIDÉS ANGEE

Association nationale pour la gestion de l'équarrissage des équidés
Monsieur Jean-Michel Buttner Président ATM ANGEE



atm.equides.angee@gmail.com



www.angee.fr